

Mini stages 2021 : modalités d'inscription



➤ **Période d'accueil des stagiaires :**

Les mini stages se déroulent de : **début mars à début juin 2021.**

Les élèves seront accueillis en enseignement professionnel à raison d'une **session de 2 ou 3h suivant les filières.**

➤ **Organisation :**

En fonction de la filière demandée, les stagiaires seront par un ou deux au sein d'une classe ou regroupés - **8 élèves maximum** - pour être pris en charge par des professeurs de spécialité.

➤ **Inscription :**

L'établissement d'origine fait la demande à l'aide de la fiche navette jointe en spécifiant la ou les formations que l'élève souhaite découvrir. **Pas plus de 2 demandes par élève.**

Pour les mini-stages en BAC PRO ASSP et CAP Petite Enfance les dates sont arrêtées (voir document procédure), et les places sont attribuées suivant l'ordre d'arrivée des demandes. **Néanmoins nous nous réservons la possibilité de modifier ces dates en fonction d'impératifs inhérents au fonctionnement de l'établissement.**

Pour les mini-stages dans les autres filières les dates sont arrêtées en fonction du nombre de demandes. Date limite de réception des demandes le 2 avril 2021.

Pour tous les mini-stages aucune autre date que celle de la convention ne pourra être proposée.

Merci de veiller à ce que les élèves puissent bien être présents au mini stage.

Absences constatées en moyenne 30% chaque année.

**Nous nous réservons l'annulation des mini stages si la situation sanitaire l'exige.
Seront exigés le port du masque et le respect des gestes barrière.**

Les demandes se font par mail au DDFPT, M. RANC: stephane.ranc@ac-grenoble.fr

➤ **Procédure pour les conventions :**

Le lycée Victor HUGO envoie par mail à l'établissement la convention de l'élève sur laquelle seront indiqués la date, les horaires et les modalités, ainsi qu'un courrier à destination des parents. Cette convention à imprimer doit être validée par l'établissement d'origine ainsi que par la famille de l'élève.

Retour par **mail** de la convention dans les meilleurs délais, elle devra être arrivée au lycée Victor HUGO au plus tard le jour ouvré précédent le mini stage.

➤ **Accueil :**

L'élève stagiaire doit impérativement se présenter à la vie scolaire un quart d'heure avant le début du mini stage, il lui sera alors remis deux exemplaires de sa convention dont un sera à remettre à son établissement scolaire.

Le lycée Victor Hugo informera le collège en cas d'absence de l'élève. Un justificatif sera demandé.

Matinée Portes Ouvertes le samedi 27 mars de 8h30 à 12h30.

Pas d'inscription aux mini stages lors de cette matinée